

DÉPARTEMENT
DE
LA DYLE.

Liberté,



Egalité.

ARRONDISSEMENT
DE

ÉTAT-CIVIL

De la Commune d'Or-yssche

Le présent registre, destiné à constater l'État-Civil des Citoyens, pour les actes *Mariage* dans la Commune de *Or-yssche* en conformité des Lois sur l'État-Civil des Citoyens; ledit registre contenant *Vingt Six* pages a été coté et paraphé par nous soussigné, Maire de la Commune de *Or-yssche* à toutes ses pages, signé par nous, par première et dernière, pour y inscrire, de suite et sans aucun blanc, les actes de *Mariage* des Citoyens de ladite Commune.

Le premier Vendémiaire, an 13 de la République française.



ACTE DE MARIAGE



(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

16^e Du *Septième*
l'an *Traîze*

jour du mois de *Brumaire*

Acte de mariage de *Jean Joseph Degroot* lequel
est *marié* âgé de *vingt* ans, né à *Saseltchen*,
Département de *la Dyle*, le *deuxième* jour du mois
de *février*, an *sept cent quatre vingt quatre*, profession de *journalier*,
demeurant à *la huppe*, Département de *la Dyle*, fils
de *Bartolomi Degroot*, profession de
Charpentier, demeurant à *Saseltchen*, Département de *la Dyle*,
Département de *la Dyle*, âgé de *quarante quatre* ans et né à *Saseltchen*,
demeurant à *Saseltchen*, Département de *la Dyle*, et de *Elisabette Crohet*,
de *la Dyle*, Département de *la Dyle*, profession
de *la Dyle*, âgée de *quarante sept* ans et née à *Saseltchen*,
Département de *la Dyle*

Et de *jeanne plasqui*, laquelle est *mariée*, âgée
de *vingt quatre* ans, née à *hudenbergh*, Département de *la Dyle*,
le *vingt cinq* jour du mois de *mai*, an *midi*,
sept cent quatre vingt cinq demeurant à *yssehe*, Département
de *la Dyle*, fille de *françois philippe plasqui*,
demeurant à *Soud'vant a hudenbergh*, Département de *la Dyle*, profession
de *la Dyle*, âgée de *la Dyle* ans et né à *hudenbergh*,
Département de *la Dyle*, et de *anne Van see*,
demeurant à *hudenbergh*, Département de *la Dyle*,
Département de *la Dyle*, âgée de *cinquante cinq* ans et née à *yssehe*,
Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
yssehe le 14 Brumaire devant la principale
porte de cette commune et la *deuxième*
li traîze dito sans qu'il fu survenu d'opposition
et sont publiés également à la *huppe* le même
jour comme dessus sont extraits au registre de
publication sous le No *1*.

L'apport et l'apport de l'apport
et l'apport de l'apport présent
consentir le dit mariage

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

degré *jean josph*
l'autre *jeanne phalqui*
en présence de *jean Vanpee* ouille de l'apport
demeurant à *yssehe*, Département d e la Dyle, profession
de *journalier* âgé de *cinquante* ans;
De *Clement Haye* ami, demeurant
à *yssehe*, Département d e la Dyle, profession
de *tondeur* âgé de *vingt six* ans;
De *guillaume Van Huycom* ami, demeurant
à *yssehe*, Département d e la Dyle, profession
de *gendarmette* âgé de *cinquante cinq* ans;
Et de *guillaume Du Bois* ami, demeurant
à *yssehe*, Département d e la Dyle, profession
d *épicer* âgé de *soixante* ans;

Après quoi, moi, *Clement Haye* adjoint, Maire
de *yssehe*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

jean josph Degroot et *jean Vanpee* qui ont
de *Clarene Saroir*, Coraire, a cause de l'absence illégitime

Clement Haye

guillaume Van Huycom *du Bois* *Clement Haye*



ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *vingt troisième* jour du mois de *Brumaire*

l'an *troisième* Acte de mariage de *Clement Eschuer* lequel *veuf*

est *marié*, âgé de *cinquante trois* ans, né à *notre Dame de Bon*
Département d e la Dyle, le *vingt un* jour du mois
de *octobre*, an *sept cent cinquante*, profession de *journalier*
demeurant à *yssehe*, Département d e la Dyle, fils
d *notre Dame de Bon*, profession d

demeurant à *yssehe*, Département d
âgé de *...* ans et né à *...*
Département d *...*, et de
demeurant à *yssehe*, Département de *...*, profession
de *...*, âgée de *...* ans et née à *...*
Département d *...*

Et de *jeanne marie Van der Schrick* laquelle est m *veuf*, âgée
de *front de* ans, née à *gendat*, Département d e la Dyle
le *cinquante* jour du mois de *avril*, an *mil*
sept cent soixante sept demeurant à *yssehe*, Département
d e la Dyle, fille de *joies de Van der Schrick*,
demeurant à *yssehe*, Département d e la Dyle, profession
d *notre Dame de Bon*, âgée de *soixante deux* ans et née à *yssehe*
Département d e la Dyle, et de *anne Simonant*
demeurant à *yssehe*, Département d e la Dyle
âgée de *soixante huit* ans et née à *gendat*
Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

yssehe le *troisième* du mois de *Brumaire*
à *deux heures* du matin de *avant la*
première partie de *cette commune d'yssehe*
la *deuxième* le *vingt* *troisième* et il n'a
pas de *deposition* également à la
commune d'yssehe et sont *extraits* au registre
de *publication* sous le *1162*



Le père de l'épouse présent
consente le dit mariage

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Clement Epelaer*
l'autre *jeanne marie Van Den Schrick*
en présence de *pierre Van Den Schrick* père de l'épouse
demeurant à *Yssche*, Département d'Anvers, profession
de *letterland* âgé de *soixante deux* ans;
De *henrij Van Den Schrick* cousin de l'épouse
à *Yssche*, Département d'Anvers, profession
de *bonnet de Baire* âgé de *quarante une* ans;
De *joseph Lombaerts* amis de l'épouse
à *Yssche*, Département d'Anvers, profession
de *bonnet* âgé de *quarante* ans;
Et de *Clement Huyghe* amis de l'épouse
à *Yssche*, Département d'Anvers, profession
de *tondeur* âgé de *vingt quatre* ans;
Après quoi, moi, *Clement Huyghe* adjoint Maire
de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

jeanne marie Van Den Schrick et *pierre
Van Den Schrick* qui ont de leur mariage
deux fils *Henrik* et *claire* ditte *Mittre*
Clement Epelaer *henrij Van Den Schrick*
joseph Lombaerts *Clement Huyghe*

Clement Huyghe et *arresté le présent*
à *Yssche* le *vingt* de *Brumaire*
l'an *troisième* No 200



ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *Vingt troisième* jour du mois de *Brumaire*
l'an *troisième*

Acte de mariage de *joseph Cordemans* lequel
est majeur, âgé de *vingt* ans, né à *Ter Vuren*,
Département de *la Dyle*, le *vingt* jour du mois
de *août*, an *mil sept cent quatre vingt*, profession d'ouvrier,
demeurant à *Duffel*, Département de *la Dyle*, fils
de *philippe Cordemans*, profession d'—
demeurant à —, Département d'—
âgé de — ans et né à *Ter Vuren*,
Département de *la Dyle*, et de *jeanne Croys*,
demeurant à —, Département de —, profession
de —, âgée de — ans et née à —
Département d'—

Et de *marie anne Marions*, laquelle est majeure, âgée
de *vingt une* ans, née à *Yssche*, Département de *la Dyle*,
le *septième* jour du mois de *juin*, an *mil*,
sept cent quatre vingt trois demeurant à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, fille de *jean marie Marions* à son vivant
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
d'—, âgée de — ans et né à *Yssche*,
Département de *la Dyle*, et de *anne catharine Bergiers*,
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*,
âgée de *quarante neuf* ans et née à *Yssche*,
Département de *la Dyle*.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le *troisième* *Brumaire* de l'an *troisième* et la
principale porte de cette Commune et la
deuxième le *vingt* dit sans qu'il soit
survenu opposition et sont publiés également
à *Duffel* les *même* jours comme d'usage
sont extraits au registre de publication
sous le No 3



La Mère de l'épouse présent
consente le Dit Mariage

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Joseph Cordemans*
l'autre *Marie Anne Mariens*
en présence de *Lorand michiels* amis
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *journalier*, âgé de *cinquante* ans;
De *Joseph Lombarts* amis
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *Cordonier*, âgé de *quarante* ans;
De *Clement Lays* amis
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *Tonnelier*, âgé de *vingt six* ans;
Et de *Guillaume Van Huissem* amis
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *regard chaudière*, âgé de *vingt-cinq* ans;
Après quoi, moi, *Clement Lays* adjoint
de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi. Et *Joseph*
Marie Anne Mariens qui a déclaré ne
savoir écrire a cause de son illittérature.

Joseph Cordemans

Lorand michiels *Josephus Lombarts*

Clement Lays
Guillaume Van Huissem

Clement Lays



ACTE DE MARIAGE.



(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *vingt-neuf* jour du mois de *Brumaire*
l'an *trois*

Acte de mariage de *Jean François Arnould* lequel
est majeur, âgé de *vingt* ans, né à *Diontlemont*,
Département de *la Dyle*, le *vingt-neuf* jour du mois
de *Septembre*, an *mille sept cent* *76*, profession d' *Berges*
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, fils
de *Jean François Arnould*, profession d' *particulier*
demeurant à *Diontlemont*, Département de *la Dyle*
âgé de *soixante-cinq* ans et né à *Bonheur*
Département de *la Dyle*, et de *Anna Marie Regnet*,
demeurant à *Diontlemont*, Département de *la Dyle*, profession
de *jeune*, âgée de *soixante-trois* ans et née à *Diontlemont*
Département de *la Dyle*

Et de *Marie Barbe Caron*, laquelle est m, âgée
de *ans*, née à *Yssche*, Département de *la Dyle*
le *jour* du mois de *ans*,
demeurant à *Yssche*, Département

de *la Dyle*, fille de *Antoine Caron*, profession
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *journalier*, âgé de *soixante* ans et né à *Yssche*
Département de *la Dyle*, et de *Jeanne Hantwaert*,
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*
âgée de *cinquante* ans et née à *Yssche*
Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le *vingt-neuf* jour du mois de
Brumaire an *trois* et le *vingt-sept*
du présent mois par *de Van der pout*
principale *Patte Commune d'Yssche*
et il n'y a point de disposition
de l'assentiment du père et mère
de l'époux par signature privée

et le père et Mairies présent
ont consenti le mariage
et ont de l'aveu ne l'aveu
perires

Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *jean francois*
arnaud

l'autre *marie Barbe Caron*
en présence de *antonie caron* *père de l'épouse*
demeurant à *yffre*, Département d' *la Dyle*, profession

de *journalière* âgée de *soixante* ans;

De *gille mathieu* amis, demeurant

à *yffre*, Département d' *la Dyle*, profession

de *Berges* âgée de *vingt* ans;

De *jean Baptiste Ericx* amis, demeurant

à *yffre*, Département d' *la Dyle*, profession

de *garde Champêtre* âgé de *trante Sept* ans;

Et de *Clement Haye* amis, demeurant

à *yffre*, Département d' *la Dyle*, profession

d' *tonnelier* âgé de *vingt* ans;

Après quoi, moi, *Clement Haye* adjoint M. Maire

de *yffre*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé

qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte

aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi. *Ellepte*

Marie Barbe Caron *antonie caron*

et *gille mathieu* qui ont de l'aveu

ne l'aveu. *Corine* *accusée de l'aveu*

ilittore *Clement Haye*

Jf amand *J. Brice*

Clement Haye

Chas et arvette le

présent acte le *trante*

jeune jour du mois de

Bruinaire sur le *AP*

par moi *Clement Haye*



ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)



Du *quatorze* jour du mois de *frumaire*
l'an *strange*

Acte de mariage de *henry Vandermeulen* lequel 2nd *dit*

est majeur, âgé de *soixante* ans, né à *surve Mande*

Département d' *la Dyle*, le *vingt* jour du mois

de *juin*, an *dit* *vingt*, profession d' *Muni*

demeurant à *ten Vueren*, Département d' *la Dyle*, fils

de *theodor Vandermeulen*, profession d' *son*

vivant, demeurant à *ten Vueren*; Département d' *la Dyle*

, âgé de *ans* et né à

Département d' *la Dyle*, et de *marie Catherine Van Voort*

demeurant à *la Dyle*, Département de *la Dyle*, profession

de *la Dyle*, âgée d' *ans* et née à

Département d' *la Dyle*

Et de *Barbe Deloster*, laquelle est majeure, âgée

de *quarante* ans, née à *yffre*, Département d' *la Dyle*

le *sept* jour du mois de *novembre*, an *dit*

Sept *dit* *soixante* trois, demeurant à *yffre*, Département

d' *la Dyle*, fille de *françoise Deloster* *son* *vivant*

demeurant à *yffre*, Département d' *la Dyle*, profession

d' *la Dyle*, âgée de *ans* et née à *neerijphre*

Département d' *la Dyle*, et de *Susanne philippine*

thresse Vampes, demeurant à *yffre*, Département d' *la Dyle*

, âgée de *soixante* ans et née à *neerijphre*

Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

yffre le *vingt* *frumaire* et *vingt* *sept* *dit*

et à *ten Vueren* la *première* et la *deux*

ième le *dimanche* *des* *sept* *frumaire*

de *l'ant* la *principale* *part* *des* *dit* *dit*

Commune sous le *no* *dit*

Saints *opodition* *une* *ou*

autres *partite*

Le Consentement de la mère
de l'épouse du dit mariage l'accepte,
- et a de Blanche Luviers Devine
alors d'être illégitime

Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Henri Vandenberghe*

l'autre *Barbe De Coster*
en présence de *Josée De Coster* frère de l'épouse,
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *Cultivateur* âgé de *troutant* ans;

De *André De Coster* frère de l'épouse, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *Cultivateur* âgé de *troutant trois* ans;

De *Pierre Joseph Vassier* cousin, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *Margillier* âgé de *quarantehuit* ans;

Et de *Clement Aijé Contain Delgrouse*, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *tonnelier* âgé de *vingt six* ans;

Après quoi, moi, *Clement Aijé Contain* Maire
de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

H. Vermenlen

Judocus De Coster B de coster

Sudreas De Coster
R. P. Meens

Clement Aijé

Clement Aijé

*C'est et arrête le présent
acte à Yssche
Clement Aijé*



ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *neuf* jour du mois de *juillet*
l'an *1881*

Acte de mariage de *Pierre Joseph Verheyden* lequel
est mineur, âgé de *vingt trois* ans, né à *Duisborch*,
Département de *la Dyle*, le *vingt* jour du mois
de *février*, an *mil huit cent*, profession de *journelier*,
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, fils
de *Jille Verheyden*, profession de *journelier*,
demeurant à *Duisborch*, Département de *la Dyle*,
âgé de *soixante trois* ans et né à *Rodes Hagatke*

Département de *la Dyle*, et de *Marie Anne Rachel Berg*
demeurant à *Duisborch*, Département de *la Dyle*, profession
de *journelier*, âgée de *vingt six* ans et née à *Duisborch*,
Département de *la Dyle*

Et de *Marie Catherine Depre*, laquelle est majeure, âgée
de *vingt six* ans, née à *Yssche*, Département de *la Dyle*,
le *sept* jour du mois de *janvier*, an *mil huit*
cent soixante huit demeurant à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, fille de *Jean Van der Vant*, an *mil huit*
cent soixante huit demeurant à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, profession de *tonnelier*, âgée de *vingt six* ans et née à *Yssche*

Département de *la Dyle*, et de *Catherine De Coster*
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*,
âgée de *vingt huit* ans et née à *Terweren*,
Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le *neuf* jour de *juillet* et
le *saix* jour de *juillet* de *Yssche* par le principal notaire
de cette commune *Yssche* sous le N° *8*
et ont été publiés et affichés conformément
à la loi sans qu'il y ait eu d'opposition

Le père et Mères des parties présent
accepte de dit Mariage et ont
de Marie ne Savoir Perire alande
Dette illittere

Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Pierre Joseph Verheyden*
l'autre *Marie Catharine Depre*
en présence de *Gille Verheyden* *Perre Delepou*
demeurant à *Duisborg*, Département de *la Dyle*, profession
de *journalier* âgé de *soixante trois* ans;
De *joirne Depre* *frère de l'époux* demeurant
à *ysche*, Département de *la Dyle*, profession
de *journalier* âgé de *trente une* ans;
De *Clement Dajé* *ami de l'époux* demeurant
à *ysche*, Département de *la Dyle*, profession
de *tondeur* âgé de *vingt six* ans;
Et de *jean Baptiste Spreu* *ami de l'époux* demeurant
à *ysche*, Département de *la Dyle*, profession
de *carrossier* âgé de *vingt quatre* ans;

Après quoi, moi, *Clement Dajé* *adjoint* Maire
de *ysche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Essepte
Pierre Joseph Verheyden *Marie Catharine*
Depre *Gille Verheyden* et *jean Baptiste*
Spreu *amis de l'époux* qui ont de *Marie ne Savoir*
Perire alande Dette illittere
peel' de pje

Clement Dajé

Clement Dajé

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *Vingt sixième* jour du mois de *novembre*
l'an *trois*

Acte de mariage de *Gille Mathieu* lequel
est majeur, âgé de *vingt sept* ans, né à *Nethe*
Département de *la Dyle*, le *douzième* jour du mois
de *Mars*, an *mil sept cent soixante dix sept*, profession de *Berges*
demeurant à *ysche*, Département de *la Dyle*, fils
de *Pierre Mathieu*, profession de *Cultivateur*
Dyle, demeurant à *Nethe*, Département de *la*
Dyle, âgé de *ans* et né à *ans*
Département de *la Dyle*, et de *Marie Catharine Justin*,
demeurant à *ysche*, Département de *la Dyle*, profession
de *ysche*, âgée de *ans* et née à *Nethe*
Département de *la Dyle*
Et de *Thérèse Vandenberg*, laquelle est m
de *vingt six* ans, née à *ysche*, Département de *la Dyle*
le *quatre* jour du mois de *novembre*, an *mil sept*
cent soixante dix sept demeurant à *ysche*, Département
de *la Dyle*, fille de *jean Vandenberg*
demeurant à *ysche*, Département de *la Dyle*, profession
de *Cultivateur*, âgé de *ans* et né à *ysche*
Département de *la Dyle*, et de *Thérèse Vandenberg*
demeurant à *ysche*, Département de *la Dyle*
âgée de *soixante quatre* ans et née à *ysche*
Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
ysche *laide* de *novembre* et la *douzième*
vingt du dit mois de *novembre* la principale
parte de *Cette Commune Dyle* sous
le *no 9* et ont été publiés et affichés
conformément à la loi, sans qu'il
y ait opposition

Les père et mère des parties
accepte le dit mariage, et ont
déclaré savoir écrire

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Gille Mathieu*

l'autre *Anna Maria Theresia van den Bander*
en présence de *Jean Baptiste Bouche* *Paul François de la Soule*
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *journalier*, âgé de *trante-trois* ans;

De *Jean François Arnoulds*, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *berger*, âgé de *trante* ans;

De *Martin Veremans* amis des parties, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *tailleur*, âgé de *vingt-trois* ans;

Et de *Clement Huijs* amis des parties, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *tencher*, âgé de *vingt-trois* ans;

Après quoi, moi, *Clement Huijs* ou *Maire*
de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Gille Mathieu et *Martin Veremans* qui
ont déclaré savoir écrire
Cette illature de *Mathieu van den Bander*
Jean Baptiste Bouche *J. Arnold*

Clement Huijs

Clement Huijs
Notaire public
à Yssche
le vingt-trois
septembre
de l'année

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *troisième* jour du mois de *septembre*
l'an *troisième*

Acte de mariage de *Henri Dominet* lequel
est *majeur*, âgé de *trante-trois* ans, né à *Yssche*
Département de *la Dyle*, le *vingt-trois* jour du mois
de *juillet*, an *Mille sept cent soixante-trois*, profession de *tisserand*,
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, fils
de *Jean Martin Dominet*, profession de
d'ou *Yssche*, demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*,
âgé de *...* ans et né à *Yssche*

Département de *la Dyle*, et de *Isabelle Delfos*,
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *...*, âgée de *...* ans et née à *Yssche*,
Département de *la Dyle*

Et de *Maria Theresia Thielemans*, laquelle est *majeure*, âgée
de *trante-trois* ans, née à *Yssche*, Département de *la*
Dyle, le *vingt-trois* jour du mois de *novembre*, an *Mille*
sept cent soixante-trois, demeurant à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, fille de *Jacques Thielemans*,
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
de *cultivateur*, âgé de *vingt-trois* ans et né à *Yssche*,
Département de *la Dyle*, et de *Catherine Delfos*,
demeurant à *Yssche*, Département de *la*
Dyle, âgée de *soixante-trois* ans et née à *Yssche*,
Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le *vingt-trois* *novembre* an *troisième*
et la *deuxième* publication le *trante*
dit *sept* devant la *présidence* de *Cette*
Commune *Yssche* conformément à la loi
sans qu'il fut opposition sont extraits
au registre de publication
Jean Baptiste Bouche
Notaire

les père et la mère de l'épouse
présent ~~de l'épouse~~ ont affiché
le dit mariage et ont
déclaré ne savoir rien
au cas de l'illégitimité

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un **Henry**
Domine l'autre **Marie Thérèse Thielemans**
en présence de **Jacques Thielemans** père de l'épouse
demeurant à **Yssche**, Département d'la Dyle, profession
de **Cultivateur** âgé de **cinquante six** ans;
De **Jean François Bertels** amis de l'épouse, demeurant
à **Yssche**, Département d'la Dyle, profession
de **Epée** âgé de **quarante quatre** ans;
De **Jean Baptiste Michiels** amis de l'épouse, demeurant
à **Yssche**, Département d'la Dyle, profession
de **Cultivateur** âgé de **quarante cinq** ans;
Et de **Guillaume Van Tuy Com** amis de l'épouse, demeurant
à **Yssche**, Département d'la Dyle, profession
de **Garde Champêtre** âgé de **cinquante quatre** ans;
Après quoi, moi, **Eugène** udy ont **Maire**
de **Yssche**, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Henry Domine Marie Thérèse Thielemans
et Jacques Thielemans qui ont déclaré
ne savoir rien au cas de l'illégitimité

J. Bertels
J. Michiels

J. Vanuyse

(Signature)

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du **vingt** jour du mois de **juin**
l'an **trois**

Acte de mariage de **Pierre Boon** lequel
est **majeur**, âgé de **trente une** ans, né à **Yssche**
Département d'la Dyle, le **vingt** jour du mois
de **septembre**, an **mil sept cent soixante six**, profession d' **journelier**
demeurant à **Yssche**, Département d'la Dyle, fils
actuel de **Guillaume Boon**, profession d' **...**
d' **Sauvigny**, demeurant à **Yssche**, Département d'la
Dyle, âgé de **...** ans et né à **Yssche**
Département d'la Dyle, et de **Suzanne Wittels**,
demeurant à **Yssche**, Département d'la Dyle, profession
de **journelière**, âgée de **soixante deux** ans et née à **Yssche**
Département d'la Dyle.

Et de **Sara Jozephine**, laquelle est **majeure**, âgée
de **vingt une** ans, née à **Bruxelles**, Département d'la Dyle
le **vingt quatre** jour du mois de **décembre**, an **mil**
sept cent quatre vingt quatre, demeurant à **Yssche**, Département
d'la Dyle, fille de **la patrie**, profession
d' **...**, Département d'la Dyle, profession
d' **...**, âgée de **...** ans et née à **...**
Département d' **...**, et de **...**
d' **...**, demeurant à **...**, Département d' **...**
; âgée de **...** ans et née à **...**
Département de **...**

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

Yssche le **trois** **juin** au **trois**
la **vingt** **juin** de **...**
la **principale** **porte** de **cette** **commune**.
Yssche conformément à la loi sans
qu'il y ait **opposition** et sont extraits au
registre de **publication** sous le **no** **11**

La Mairie de Lezou Contente la fait
Muniage present et la a de
Clement Harbin Perine d'Amie
Dattre illiter

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

Boon
l'autre Sara Doreyne
en présence de François Huilwaert Doyen de Lezou,
demeurant à Yssche, Département de la Dyle, profession
de Calantier, âgé de cinquante deux ans;

De Henry d'Alagier, amis des parties
à Yssche, Département de la Dyle, profession
de Cultivateur, âgé de trente sept ans;

De Jean Alstons, amis des parties
à Yssche, Département de la Dyle, profession
de Cultivateur, âgé de trente ans;

Et de Jean Lahey, également amis
à Yssche, Département de la Dyle, profession
de Cultivateur, âgé de vingt ans;

Après quoi, moi, Clement d'Alagier, adjoint Maire
de Yssche, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Henry d'Alagier qui a de Claude ne Sabon
Perine d'Amie Dattre illiter
petrus Boon

Sara Doreyne
François Huilwaert
Jean Alstons

Jan Lahey

Clement d'Alagier

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du dix Sept ieu jour du mois de pluviôse
l'an Gracise

Acte de mariage de François Hans
est majeur, âgé de vingt six ans, né à Yssche
Département de la Dyle, le vingt trois jour du mois
de octobre, an mil Sept cent dix sept, profession de domestique
demeurant à Yssche, Département de la Dyle, fils
de Jean Hans, profession de

Cultivateur, demeurant à Yssche, Département de la Dyle,
âgé de cinquante huit ans et né à Yssche
Département de la Dyle, et de Elisabeth Kest
demeurant à Yssche, Département de la Dyle, profession
de Cultivateur, âgée de cinquante six ans et née à Berghem
Département de la Dyle.

Et de Marie Catherine gans, laquelle est majeure, âgée
de vingt quatre ans, née à Yssche, Département de la Dyle
le Sept ieu jour du mois de juillet, an mil Sept
cent quatre vingt, demeurant à Yssche, Département
de la Dyle, fille de Jean Antoine gans, adjoint
demeurant à Yssche, Département de la Dyle, profession

d' - - - - - , âgée de - - - - - ans et née à Yssche
Département de la Dyle, et de Pierre Van den Veyenberg
demeurant à Yssche, Département de la Dyle,
âgé de - - - - - ans et née à Yssche
Département de la Dyle.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le Sept pluviôse au tour de la deux
ième publication le quatorze de même moi
de vant la principale porte communale d'Yssche
Conformément à la loi sans qu'il y ait opposition
et sont extraits du registre de publication
sous le N° 13

Les personnes de la paroisse Et les
oncle de la pouse composent l'assemblée
de famille consentant le dit mariage
et ont signé Esdras François Stuckens
oncle de la pouse Et Eli Sabella témoin
qui ont de Clara neuvos. Ecrins assemblée
dette et tienne **IAN I'ANS** Güll: Samal

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un **français**
Rans
l'autre **marie Catherine gues**
en présence de **jean Rans** **perne de la pouse**
demeurant à **Yflehe**, Département d **la Dyle**, profession
de **Cultivateur** âgé de **cinquante huit** ans;
De **Charles Faymans** **amis des parties** demeurant
à **Yflehe**, Département d **la Dyle**, profession
de **Cultivateur** âgé de **cinquante une** ans;
De **Pierre Clabots** **amis des parties** demeurant
à **Yflehe**, Département d **la Dyle**, profession
de **Bourlier** âgé de **cinquante deux** ans;
Et de **Charles Du Bois** **également amis** demeurant
à **Yflehe**, Département d **la Dyle**, profession
de **Domestique** âgé de **vingt six** ans;
Après quoi, moi, **Clement Rayé** **adjoint** **Maire**
de **Yflehe**, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Sr: Rans:
St: C. Gues
IAN I'ANS
C. Faymans
P. Clabots
C. Dubois

Clement Rayé

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du **vingt quatrième** jour du mois de **philv: de**
l'an **1843**

Acte de mariage de **jean Joseph Marché** lequel
est majeur, âgé de **vingt trois** ans, né à **Yflehe**,
Département d **la Dyle**, le **vingt sept** jour du mois
de **juin**, an **mil sept cent 73**, profession d **tailleur**,
demeurant à **Yflehe**, Département d **la Dyle**, fils
de **tout Joseph Marché**, profession d **—**

demeurant à **Yflehe**, Département d **la Dyle**,
âgé de **—** ans et né à **Yflehe**,
Département d **la Dyle**, et de **anne Blotie**,
demeurant à **Yflehe**, Département d **la Dyle**, profession
de **jean Hedone**, âgée d **soixante six** ans et née à **Yflehe**,
Département d **la Dyle**

Et de **anne Marie Sommeryn**, laquelle est majeure, âgée
de **vingt quatre** ans, née à **Yflehe**, Département d **la**
Dyle, le **neuf** jour du mois de **decembre**, an **mil sept**
cent quatre vingt demeurant à **Yflehe**, Département
d **la Dyle**, fille de **tout gille Sommeryn** **bourlier**
demeurant à **Yflehe**, Département d **la Dyle**, profession
d **—**, âgé de **—** ans et né à **Yflehe**

Département d **la Dyle**, et de **jeanne Van den Steen**,
demeurant à **Yflehe**, Département d **la Dyle**,
âgée de **—** ans et née à **Yflehe**,
Département d **la Dyle**

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

Yflehe le **quatorze** et la dernière publication
le **vingt et un** du mois de **philv: de**
de l'aut la principale porte de **Cette**
Commune d'Yflehe conformément à
la loi sans opposition et sont extraits
au registre de publication sous le **N° 15**

La Mairie de Leponty présent
à l'acte de mariage

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *jean josph*

Marché
l'autre *marie sommeryn*
en présence de *pierre Warchei* *franc de lepony*
demeurant à *Ysshe*, Département d *la Dyle*, profession
de *journalier* âgé de *quarante neuf* ans;

De *nicolas puttemans* amis de part et de *de*
à *Ysshe*, Département d *la Dyle*, profession
de *journalier* âgé de *cinquante cinq* ans;

De *guillaume lammal* amis de part et de *de*
à *Ysshe*, Département d *la Dyle*, profession
de *gard. forestier* âgé de *quarante une* ans;

Et de *jean Baptiste montens* également amis, demeurant
à *Ysshe*, Département d *la Dyle*, profession
de *gard. Champêtre* âgé de *vingt neuf* ans;

Après quoi, moi, *Clement d'ajze* *adjoint* Maire
de *Ysshe*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

jean josph Warchei et *marie sommeryn* qui ont de *Clare ne* *sa voir*
P. W. L. Signature de *pierre Warchei*

N. Buttemans
Guillaume lammal
D. merkus
Gard. Champ.

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *vingt quatre* ième jour du mois de *pluvisse*
l'an *trois*

Acte de mariage de *antoine Van Don plas* lequel
est majeur, âgé de *trente neuf* ans, né à *Ysshe*
Département d *la Dyle* le *on* ième jour du mois
de *decembre*, an *mil sept cent soixante cinq*, profession de *journalier*,
demeurant à *Ysshe* Département d *la Dyle*, fils
d *jean* *andré* *Van Don plas*, profession d
demeurant à *Ysshe*, Département d *la Dyle*,
âgé de *quatre* ans et né à *Ysshe*

Département d *la Dyle*, et de *philippine* *Wolfs*,
demeurant à *Ysshe*, Département de *la Dyle*, profession
de *jeune femme*, âgée de *quatre* ans et née à *Ysshe*
Département d *la Dyle*

Et de *marie Elisabeth Caluwaert*, laquelle est majeure, âgée
de *trente* ans, née à *Ysshe*, Département d *la Dyle*
le *vingt trois* ième jour du mois de *janvier*, an *mil sept*
cent *soixante* quatre, demeurant à *Ysshe*, Département
d *la Dyle*, fille de *jean* *Caluwaert*,
demeurant à *Ysshe*, Département d
de *Coronier*, âgé de *quatre* ans et né à *Ysshe*,
Département d *la Dyle*, et de *marie*
Van Mulder, demeurant à *Ysshe*, Département d *la Dyle*,
âgée de *soixante* ans et née à *Ysshe*,
Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Ysshe le *quatorzième* jour du mois de *pluvisse*
et la deuxième publication le *vingt* ième du
dit mois de *pluvisse* la principale porte de cette
Commune *Ysshe* conformément à la loi
sans opposition et sont extraits
au registre de publication - sous le *N° 14*

La mère de la pouse présent
Consente le Dit Mariage

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

Vandenplas

antoine

l'autre *marie Elisabeth Caluscent*
en présence de *jean Baptiste Colin Waut* *franc de la pouse*
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *journalier* âgé de *trante six* ans;

De *pierre Michiels* de *Colibrant* *Baut fructueux* demeurant

à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *journalier* âgé de *quarante sept* ans;

De *pierre hernaert* *amis de parenté* demeurant

à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *journalier* âgé de *trante cinq* ans;

Et de *Clement Lajé* *amis* demeurant

à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *tonnelier* âgé de *vingt six* ans;

Après quoi, moi, *Clement Lajé* *adjoint* Maire

de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé

qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte

aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

antoine Vandenplas *marie Elisabeth Caluscent*

jean Baptiste Colin Waut *franc de la pouse*

pierre Michiels de *Colibrant* et *pierre hernaert*

qui ont *Yssche* ne *savoir* *Yssche*

Yssche *Yssche*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*

Clement Lajé *Clement Lajé*



ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)



Du *premier* jour du mois de *pluviose*
l'an *chrétien*

Acte de mariage de *Joseph min* lequel

est *majeur*, âgé de *trante une* ans, né à *Yssche*

Département de *la Dyle*, le *neuf* jour du mois

de *Mars*, an *mill sept cent soixante dix*, profession de *Cultivateur*

demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, fils

de *franc Nicolas min*, profession de

Cultivateur, demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*

âgé de *...* ans et né à *Yssche*

Département de *la Dyle*, et de *franc Marie Pambels*

demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *...*, âgée de *...* ans et née à *Yssche*

Département de *la Dyle*

Et de *anne Marie Coppens*, laquelle est *majeur*, âgée

de *vingt huit* ans, née à *Yssche*, Département de *la Dyle*

le *vingt* jour du mois de *juillet*, an *mill sept*

cent soixante dix demeurant à *Yssche*, Département

de *la Dyle*, fille de *pierre Coppens*

demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *Cultivateur*, âgé de *soixante deux* ans et né à *la huppi*

Département de *la Dyle*, et de *jeanne Marie de Coster*

demeurant à *Yssche*, Département de

la Dyle, âgée de *vingt six* ans et née à *Yssche*

Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

Yssche le *vingt un* *pluviose* et de la

neuf publication le *vingt huit* du dit

mois, principale porte de cette commune

Yssche conformément à la loi et il

n'a point d'opposition

sont extraits du registre de publication

sous le No *16*.

Les pères et mères de l'épouse présent
Contenti, les dit mariage

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

Min

Joseph

l'autre Anne Marie Coppens
en présence de Pierre Coppens père de l'épouse
demeurant à Yssche, Département de la Dyle, profession
de Cultivateur, âgé de Soixante deux ans;

De Guilleminne Du Bois amis de l'époux, demeurant
à Yssche, Département de la Dyle, profession
de Epicière, âgé de Soixante ans;

De Clement Huys Cousin de l'épouse, demeurant
à Yssche, Département de la Dyle, profession
de Tonnelier, âgé de Vingt six ans;

Et de Guillaume Van der Veken amis
à Yssche, Département de la Dyle, profession
de grand Champêtre, âgé de Cinquante cinq ans;

Après quoi, moi, Clement Huys, adjoint
de Yssche, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Josephus Min
Anna Maria Coppens

Peter Coppens

G. Du Bois

Clement Huys
G. Van der Veken



ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)



Du huitième jour du mois de Ventose
l'an Traise

Acte de mariage de Andre Schuytens, lequel
est majeur, âgé de quarante sept ans, né à Yssche,
Département de la Dyle, le premier jour du mois
de Septembre, an mille sept cent cinquante huit, profession de journalier,
demeurant à Koolbaert, Département de la Dyle, fils
de Jant Jaqui Schuytens, profession d -

demeurant à - , Département d -
âgé de - ans et né à Yssche
Département d - , et de Susanne Van abbergen,
demeurant à - , Département de - , profession
de - , âgée de - ans et née à Yssche
Département de la Dyle

Et de Catherine Steefs, laquelle est majeure, âgée de
de quarante ans, née à Yssche, Département de la Dyle

le trente un jour du mois de Décembre, an mille sept
cent soixante cinq, demeurant à Yssche, Département
de la Dyle, fille de Pierre Steefs, profession
demeurant à Yssche, Département de la Dyle, profession
de journalier, âgé de Soixante six ans et né à Yssche

Département de la Dyle, et de Jeanne Van den Schrick,
demeurant à Yssche, Département de la Dyle
âgée de Soixante deux ans et née à Yssche
Département de la Dyle

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le sept phéniex et le quatorze dito
et à Koolbaert le vingt huit et la douzième
de Cinq Ventose de l'an Traise devant la principale porte
des les Commune susdit sans qu'il y ait
déposition et sont extraits au registre de
publication sous le No 12

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

Schaeffens
l'autre *Catherine Staef*
en présence de *jean Staef* frère de l'épouse
demeurant à *Yffche*, Département de la Dyle, profession
de *journalier* âgé de *vingt huit* ans;
De *henry Indes* *Bruet* frère de l'époux
à *Yffche*, Département de la Dyle, profession
de *journalier* âgé de *vingt quatre* ans;
De *guillaume* *Du Bois* amis de l'époux
à *Yffche*, Département de la Dyle, profession
de *Epave* âgé de *soixante* ans;
Et de *Clement Ruyé* amis de l'épouse
à *Yffche*, Département de la Dyle, profession
de *tonnelier* âgé de *vingt six* ans;

Après quoi, moi, *Clement Ruyé* adjoint Maire
de *Yffche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

André Schaeffens *Catherine Staef* *Henry Indes*
jean Staef *Clare neveu* *Erine* *gure d'etres* *Stettin*
G Du Bois

Clement Ruyé

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *vingt neuvième* jour du mois de *septembre*
l'an *trois*
Acte de mariage de *guillaume* *Loth* lequel
est majeur, âgé de *vingt* ans, né à *Yffche*
Département de la Dyle, le *vingt trois* jour du mois
de *juin*, an *mil sept cent*, profession de *domestique*
demeurant à *Yffche*, Département de la Dyle, fils
de *Elisabeth* *Loth*, profession de *épave*
demeurant à *Yffche*, Département de la Dyle,
âgé de *quarante neuf* ans et né à *Yffche*
Département de la Dyle, et de
demeurant à *Yffche*, Département de la Dyle, profession
de *épave*, âgée de *quarante* ans et née à *Yffche*
Département de la Dyle

Et de *Elisabeth* *Crab*, laquelle est majeure, âgée
de *vingt huit* ans, née à *terveuren*, Département de la Dyle,
le *vingt huit* jour du mois de *septembre*, an *mil sept*
cent *soixante*, profession de *épave*, Département
de la Dyle, fille de *jean* *Crab* *de la* *salon* *Van*
demeurant à *terveuren*, Département de la Dyle, profession
de *épave*, âgée de *quarante* ans et née à *Yffche*
Département de la Dyle, et de *anne* *Marie* *Michiels*
demeurant à *terveuren*, Département de la Dyle,
âgée de *quarante* ans et née à *terveuren*
Département de la Dyle

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yffche le *neuf* *septembre* et la *vingt* *septembre* le
vingt *septembre* *de* *dit* *mois* *de* *dit* *la* *principale*
paste *de* *cette* *commune* *Yffche* *conformément*
à *la* *loi* *sans* *qu'il* *y* *ait* *d'opposition*
et *sont* *extraits* *au* *registre* *de* *publication*
sous *le* *no* *17*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *guillaume*
leite
 l'autre *Elisabeth Crabs*
 en présence de *françois potter noster* *frère de l'époux*
 demeurant à *Yflehe*, Département d *la Dyle*, profession
 de *journaux* âgé de *Vingt trois* ans;
 De *jean Baptiste Crabs* *frère de l'époux* demeurant
 à *Yflehe*, Département d *la Dyle*, profession
 de *domestique* âgé de *Vingt trois* ans;
 De *guillaume* *Crabs* *amis* demeurant
 à *Yflehe*, Département d *la Dyle*, profession
 de *Eprie* âgé de *soixante* ans;
 Et de *Clement* *ami* demeurant
 à *Yflehe*, Département d *la Dyle*, profession
 de *tonnelier* âgé de *Vingt six* ans;
 Après quoi, moi, *Clement* *ami* *notaire au* Maire
 de *Yflehe*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
 qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
 aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi. *Sept*
guillaume leite *Elisabeth Crabs*
françois potter noster *qui ont de l'époux*
sa voir *Ecrive* *a l'aide d'un illiterate*

Clement *Lage*
ambattis Crabs *Gu Du Bois* *Clement* *ami*

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *Sième* jour du mois de *florial*
 l'an *trai ze*

Acte de mariage de *gille kromps* lequel
 est majeur, âgé de *Cinquante deux* ans, né à *hoolvaert*,
 Département d *la Dyle*, le *vi Sept ième* jour du mois
 de *janvier*, an *mille Sept cent Cinquante trois*, profession d *journaux*,
 demeurant à *hoolvaert*, Département d *la Dyle*, fils
 de *fant jacque kromps*, profession d *...*
 a *son d. Vanot*, demeurant à *Yflehe*, Département d *la Dyle*,
 âgé de *...* ans et né à *Yflehe*,
 Département d *la Dyle*, et de *Catherine* *Cratemont*, *de l'époux*
 demeurant à *...*, Département de *...*, profession
 de *...*, âgée d *...* ans et née à *hoolvaert*,
 Département d *la Dyle*.

Et de *Elisabeth* *Schuykens*, laquelle est majeure, âgée *...*
 de *quarante quatre* ans, née à *Yflehe*, Département d *la Dyle*,
 le *trai zème* jour du mois de *février*, an *mille*
Sept cent Cinquante huit, demeurant à *Yflehe*, Département
 d *la Dyle*, fille de *guillaume* *Schuykens*,
 demeurant à *Yflehe*, Département d *la Dyle*, profession
 de *journaux*, âgé de *quatre ving* ans et né à *Yflehe*,
 Département d *la Dyle*, et de *fant petrouille* *Schuykens*
 demeurant à *Yflehe*, Département d *la Dyle*,
 âgée de *...* ans et née à *Yflehe*,
 Département de *la Dyle*.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yflehe le *vingt quatre ième* jour du mois de *germinal*
 et la *vingt ième* publication de *Premier florial*
 devant la principale porte de cette Commune
Yflehe conformément à la loi et il n'a point de dépôt
 sous le *no 18*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *gilles*

l'autre *Elisabeth Schoijkens*
 en présence de *jean Baptiste Delgof* *Bourgeois de la commune*
 demeurant à *Yssche*, Département de la *Dyle*, profession
 de *Blanchisseur*, âgé de *vingt cinq* ans;
 De *gilles* *l'un des fils de la pouse*
 à *Yssche*, Département de la *Dyle*, profession
 de *journalier*, âgé de *vingt sept* ans;
 De *gilles* *Marant* *Bourgeois de la pouse*
 à *Yssche*, Département de la *Dyle*, profession
 de *journalier*, âgé de *vingt six* ans;
 Et de *Clement* *Maréchal* *Département de la Dyle*
 à *Yssche*, Département de la *Dyle*, profession
 de *tondeur*, âgé de *vingt six* ans;

Après quoi, moi, *Clement* *Maréchal* *Maire*
 de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
 qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
 aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

gilles *l'un des fils de la pouse* *Elisabeth Schoijkens* et *gilles*
Marant *qui ont déclaré ne savoir écrire* *l'un des fils de la pouse*
l'autre illittère

Jan Delgof

Egide de la pouse

Clement *Maréchal*

Clement *Maréchal*



ACTE DE MARIAGE

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)



Du *vingt huit* *ième* jour du mois de *floral*
 l'an *trois*

Acte de mariage de *jean Baptiste* *Adriaens* lequel
 est majeur, âgé de *vingt ans*, né à *Yssche*
 Département de la *Dyle*, le *vingt huit* *ième* jour du mois
 de *Decembre*, an *mille Sept Cent Soixante*, profession de *Cultivateur*,
 demeurant à *Yssche*, Département de la *Dyle*, fils
 d' *jean* *Adriaens*, profession d
 demeurant à ; Département d
 âgé de ans et né à *Yssche*
 Département de la *Dyle*, et de *Magdalene* *Hoef* *de la Dyle*
 demeurant à ; Département de ; profession
 de ; âgée d ans et née à
 ; Département de la *Dyle*

Et de *Elisabeth* *l'un des fils de la pouse* laquelle est majeure, âgée
 de *vingt huit* ans, née à *Yssche*, Département de la *Dyle*
 le *vingt sept* *ième* jour du mois de *Janvier*, an *mille*
Sept Cent Soixante Sept, demeurant à *Yssche*, Département
 de la *Dyle*, fille de *jean* *Adriaens*, profession
 demeurant à *Yssche*, Département de la *Dyle*, profession
 de ; âgée de ans et née à *Yssche*
 Département de la *Dyle*, et de *jean* *Adriaens*
 demeurant à ; Département d
 âgée de ans et née à *Yssche*
 Département de la *Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le *vingt huit* *ième* jour du mois de *floral* et la *troisième* publication
 qui a été faite par moi *pardevant* la principale porte de l'église
 communale *Yssche* conformément à la loi sans
 qu'il y ait eu aucune opposition et sont
 extraits au registre de publication sous
 le N° *20*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *jean Baptiste*
adriaens
 l'autre *Elisabeth Rimpf*
 en présence de *Charles Stijmans* amis des parties
 demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
 de *Cultivateur*, âgé de *Vingt Cinq* ans;
 de *antoine adriaens* freres des parties
 à *Yssche*, Département de *la Dyle*, demeurant
 de *Cultivateur*, âgé de *Vingt Cinq* ans, profession
 de *Henry Depre* amis des parties
 à *Yssche*, Département de *la Dyle*, demeurant
 de *Etienne*, âgé de *Trante Sept* ans, profession
 Et de *jean Van Somer*
 à *Yssche*, Département de *la Dyle*, demeurant
 de *Domestique*, âgé de *Vingt huit* ans, profession
 Après quoi, moi, *Clement Dujc* Maire
 de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
 qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
 aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi. *Elisabeth Rimpf*
antoine adriaens et *jean Van Somer* qui ont déclaré en savoir *Elvina*
afande de l'ère illite
jean adriaens

Carolus Fajmans

Jean Michel de P. Clement Dujc



ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)



Du *Vingt Cinq* ième jour du mois de *florial*
 l'an *Trai 7e*
 Acte de mariage de *philippe gabriel hublou* lequel
 est majeur, âgé de *Trante quatre* ans, né à *Nier yssche*
 Département de *la Dyle*, le *premier* jour du mois
 de *octobre*, an *mil sept cent soixante sept*, profession de *tailleur*
 demeurant à *Nier yssche*, Département de *la Dyle*, fils
 de *françois joseph hublou*, profession de
son vivant, demeurant à *Nier yssche*, Département de *la Dyle*
 âgé de *ans* et né à *Nier yssche*
 Département de *la Dyle*, et de *guillotinaine Van Don Rhyn de l'ère*
 demeurant à *Nier yssche*, Département de *la Dyle*, profession
 de *ans*, âgée de *ans* et née à *Nier yssche*
 Département de *la Dyle*
 Et de *marie janssens*, laquelle est majeure, âgée
 de *Vingt huit* ans, née à *Yssche*, Département de *la Dyle*
 le *Septième* jour du mois de *juin*, an *mil*
 sept cent *soixante sept*, demeurant à *Yssche*, Département
 de *la Dyle*, fille de *françois janssens*
 demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession
 de *ans*, âgée de *ans* et née à *Yssche*
 Département de *la Dyle*, et de *Elisabeth Rimpf*
 Département de *la Dyle*, âgée de *soixante six* ans et née à *Yssche*
 Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le *quatrième* et le *Vingt deux* de *florial* par
 devant la porte principale de cette commune de *Yssche*
 et du même fait dans la commune de *Nier yssche*
 sans qu'il soit survenu de opposition et sont
 extraits au registre de publication conformément à la
 loi sous le N° 22

La Mère de la ponde present consent
le dit Mariage

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *philippe gabriel*

l'autre *marie janbens*
en présence de *Eduard panie* *marie janbens*
demeurant à *yssche*, Département d *la Dyle*, profession
de *Charpentier* âgé de *soixante dix* ans;

De *albert hublou* *freres de l'époux*, Département d *la Dyle*, profession
à *Widderberg*, âgé de *quarante deux* ans;

De *Clement Haije* *amis de l'époux*, Département d *la Dyle*, profession
à *yssche*, âgé de *vingt six* ans;

Et de *guillianne du Bois* *également amis*, Département d *la Dyle*, profession
à *yssche*, âgé de *soixante une* ans;

Après quoi, moi, *Clement Haije* *adjoint* *Maire*
de *yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi. *Philippe g*
hublou

Maria Janbens
Eduard panie
albert hublou
Clement Haije
G. Du Bois

ACTE DE MARIAGE.

49

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *vingt six* jour du mois de *juin*
l'an *trois*

Acte de mariage de *nicolas vincent* lequel
est majeur, âgé de *vingt six* ans, né à *agata rodez*,
Département d *la Dyle*, le *neuf* jour du mois
de *Mai*, an *11* mille *sept cent soixante dix*, profession d *ouvrier*
demeurant à *agata rodez*, Département d *la Dyle*, fils
de *antoine vincent*, profession d *...*
demeurant à *agata rodez*, Département d *la Dyle*

et de *Elisabeth vanautgaerden*, profession
demeurant à *agata rodez*, Département d *la Dyle*, profession
de *l'industrie de Baine*, âgée de *soixante deux* ans et née à *Birrebeck*,
Département d *la Dyle*

Et de *anne catherine Wittelols*, laquelle est majeure, âgée
de *vingt six* ans, née à *yssche*, Département d *la*

Dyle, le *vingt sept* jour du mois de *septembre*, an *11* mille
sept cent soixante dix, profession d *...*

demeurant à *yssche*, Département d *la Dyle*, profession
d *...*, âgée de *...* ans et née à *yssche*

Département d *la Dyle*, et de *Catharine marie*
demeurant à *yssche*, Département d *la*

Dyle, âgée de *soixante deux* ans et née à *yssche*,
Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
yssche le *vingt deux* et le *vingt neuf*
juin de l'an *trois* la principale ponde
de cette commune de *yssche* conformément à
la loi sans qu'il y ait d'aucune opposition
ou même à la Mairie de *agata rodez*
et sont extraits au registre de publication
sous le No 25

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Nicolas Vincent*

l'autre *anne Catherine Wittebold*
en présence de *Josiah neels* *Thompson de l'épouse*
demeurant à *Yssche*, Département d' *la Dyle*, profession

de *Catherine* âgé de *quarante deux* ans;
De *Pierre Henri* *Vauclaire* *de l'époux* demeurant

à *agata nodes*, Département d' *la Dyle*, profession
de *journalier* âgé de *vingt quatre* ans;

De *Jean François* *Amis de l'époux* demeurant
à *Yssche*, Département d' *la Dyle*, profession

de *tonnelier* âgé de *vingt une* ans;

Et de *Guillaume Du Bois* *amis* demeurant
à *Yssche*, Département d' *la Dyle*, profession

d' *Epouse* âgé de *soixante une* ans;

Après quoi, moi, *Clement Haye* *Maire*
de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé

qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte

aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi. *Elysée*

anne Catherine Wittebold et Josiah neels

qui ont déclaré ne savoir rien à

Cause de l'illite

de Vincent

D. H. Vincent

J. P. Raye *G. Du Bois*

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *deuxième* jour du mois de *provincia*
l'an *trois*

Acte de mariage de *Henri Joseph Post* lequel
est majeur, âgé de *26* ans, né à *Yssche*

Département d' *la Dyle*, le *deuxième* jour du mois
de *août*, an *mille sept cent soixante*, profession d' *Cultivateur*

demeurant à *Yssche*, Département d' *la Dyle*, fils
de *Josée Ferdinand Post*, profession d' *abergiste*

demeurant à *Yssche*, Département d' *la Dyle*,
âgé de *soixante huit* ans et né à *Yssche*

Département d' *la Dyle*, et de *Marie Tijnmans*, profession
demeurant à *Yssche*, Département de *Yssche*

de *Yssche*, âgée de *soixante* ans et née à *Yssche*

Département d' *la Dyle*

Et de *Elisabeth De Weert*, laquelle est majeure, âgée
de *trante* ans, née à *Yssche*, Département d' *la Dyle*

le *vingt* jour du mois de *octobre*, an *mille*
sept cent soixante, demeurant à *Yssche*, Département

d' *la Dyle*, fille de *Jean François De Weert* *son père*, profession
demeurant à *Yssche*, Département d' *la Dyle*

d' *Yssche*, âgée de *soixante* ans et née à *Yssche*

Département d' *la Dyle*, et de *Catherine*
Henriette, demeurant à *Yssche*, Département d' *la Dyle*

âgée de *soixante* ans et née à *Yssche*

Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

Yssche le *vingt deux* floréal et le

deuxième le *vingt neuf* et ont été

publiés et affichés à la principale porte

de cette Commune d' *Yssche* sans qu'il

en ait été fait opposition et sont

extraits au registre de publication sous

le N° *23* conformément à la loi

Le père & le pont present
Consenti de dit Mariages et de
même la mere de l'epouse

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Henry Joseph

l'autre
 en présence de
 demeurant à
 de
 Do
 à
 de
 De
 à
 de
 Et de
 à
 de

Elisabeth Verwaet
 Josse Ferdinand Boont perne de le pour
 , Département d
 âgé de
 Soisante huit ans;
 amis
 , Département d
 âgé de
 quarante cinq ans;
 amis
 , Département d
 âgé de
 cinquante cinq ans;
 amis
 , Département d
 âgé de
 Soisante une ans;

profession
 demeurant
 profession
 demeurant
 profession
 demeurant
 profession

Après quoi, moi, *Clement Kijé* *aujourd'hui* *Maire*
de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi. *Respecté*

aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi. *Essepte*
Thomas Bourgon qui a de *Paris*
ne savoir écrire a *Cande ditte*
à Mittene

Henricus J. Root

Elisabeth De Waet

Fr. Antonius Lulleman

Francis Sherwin

ACTE DE MARIAGE.

21

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du Septieme
l'an Traize

jour du mois de messidor

Acte de mariage de *Henri Buelens* lequel
est majeur, âgé de *trois* ans, né à *Ottengorpe*
Département de *la Dyle*, le *vingt cinq* jour du mois
de *janvier*, an *mil sept cent soixante deux*, profession de *journelier*,
demeurant à *Ottengorpe*, Département de *la Dyle*, fils
de *Jean Ferdinand Buelens*, profession de
cultivateur, demeurant à *Ottengorpe*, Département de *la Dyle*
, âgé de *ans* et né à *Ottengorpe*
Département de *la Dyle*, et de *Elisabeth Transwaert*,
demeurant à *Ottengorpe*, Département de *la Dyle*, profession
de *journelière*, âgée de *soixante deux* ans et née à *Yssene*
, Département de *la Dyle*

Et de Elisabetha De Bot
de vingt-trois ans, née à Yssche
le vingt-trois jour du mois de octobre
sept cent quatre-vingt-dix
demeurant à Yssche
de la Dyle
fille de Jean De Bot
demeurant à Yssche
d'Yssche, Département de la Dyle
Cultivateur, âgé de cinquante-cinq ans et né à Yssche
Département de la Dyle
en son Yssche, et de Marie De becker
en son Yssche, Département de la Dyle
la Dyle ; âgée de - - - ans et née à Yssche
Département de la Dyle

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssé-le-Vingt sept provincial et la seconde
le quatrieme Mellidor de vant la principale
porte de cette Commune d'Issé et a la
Commune de Otterburgh le meme jour dit
~~Mellidor~~ sans quil soit sur aucun opposition
et toutes fois public a dix heures du matin
enregistre au registre de publication sous le N° 26
signe taodorus a l'Helaine
Otterburgh

Le père & la mère présent
consentent le dit mariage

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Henri Buelens*

l'autre *Elisabeth De Bot* père de l'épouse
en présence de *Jean De Bot* père de l'épouse
demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *Cult. Viteuses* âgé de *cinquante cinq* ans;

De *François hermaalsteens* ami de l'époux, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *Cult. Viteuses* âgé de *cinquante cinq* ans;

De *Pierre Wouters* ami de l'épouse, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *Taillieur* âgé de *quatre* ans;

Et de *Jean François hermaalsteens* ami de l'époux, demeurant
à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

d' *Arbuste* âgé de *vingt* ans;

Après quoi, moi, *Clement Ruyé* adjoint Maire

de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé

qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte

aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Elisabeth De Bot qui a déclaré ne savoir

lire a signé de sa main.

Vanderick Gielens

Jan De Bot

F. hermaalsteens

Pierre Wouters

Clement Ruyé

ACTE DE MARIAGE.

22

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *vingt* *un* *en* jour du mois de *Messidor* l'an
de *la République* le quel

Acte de mariage de *François Bergiers* de *Yssche*

est majeur, âgé de *soixante* *deux* ans, né à *Yssche*

Département de *la Dyle*, le *vingt* *trois* jour du mois

de *août*, an *mil* *sept* *cent* *soixante* *trois*, profession d' *ouvrier*, *70* ans

demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, fils

d' *Antoine Bergiers*, profession d' *ouvrier*

d' *Antoine Bergiers*, Département de *la Dyle*

et né à *Yssche*

Département de *la Dyle*, et de *Antoine Bergiers*

demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*, profession

de *Antoine Bergiers*, âgée d' *ans* et née à *Yssche*

Département de *la Dyle*

Et de *Antoine Bergiers* de *Yssche*, laquelle est majeure, âgée

de *quatre* *vingt* *deux* ans, née à *Yssche*, Département de *la Dyle*

le *vingt* *sept* jour du mois de *février*, an *mil*

sept *cent* *soixante* *trois*, demeurant à *Yssche*, Département

de *la Dyle*, fille de *Antoine Bergiers* de *Yssche*, profession

d' *ouvrier*, Département de *la Dyle*

d' *Antoine Bergiers*, âgée d' *ans* et née à *Yssche*

Département de *la Dyle*, et de *Antoine Bergiers*

d' *Antoine Bergiers*, demeurant à *Yssche*, Département de *la Dyle*

de *Antoine Bergiers*, âgée d' *ans* et née à *Yssche*

Département de *la Dyle*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

Yssche le *onze* *Messidor* l'an

publication le *dit* *prêt* du *dit* *mois*

sans qu'il n'ait été soumis à la

et ont été publiés et affichés à la

principale porte de cette Commune d' *Yssche*

conformément de la loi Extraire des registres

de publication sous le N. *27*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

Bergiers
l'autre Anne Kumpf
en présence de Jacques Bergiers fils de la poire
demeurant à Yssche, Département de la Dyle, profession
de journalier, âgé de trente huit ans;
De Pierre Joseph Pierquin fils de la poire, demeurant
à Yssche, Département de la Dyle, profession
de tisserand, âgé de vingt sept ans;
De Clement Aijé, unis de la Dyle, demeurant
à Yssche, Département de la Dyle, profession
de tonnelier, âgé de vingt six ans;
Et de Guillaume du Boisquis, demeurant
à Yssche, Département de la Dyle, profession
d'apôtre, âgé de soixante ans;

Après quoi, moi, Clement Aijé, adjoint
de Yssche, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

François Bergiers Anne Kumpf
Jacques Bergiers qui ont de Clarence
Jardain Ecrite a l'aise de l'écriture

P. Joseph Pierquin

Clement Aijé
Clement Aijé G. D. D. D.

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du vingt huitième jour du mois de Messidor
l'an traite

Acte de mariage de Henry Hans Dantier lequel
est majeur, âgé de cinquante cinq ans, né à Vosslem,
Département de la Dyle, le vingt deuxième jour du mois
de octobre, an mil Sept cent quarante six, profession de journalier,
demeurant à Vosslem, Département de la Dyle, fils
de son père, demeurant à Vosslem, profession de
journalier, Département de la Dyle,
et de Marguerite née de la Dyle,
demeurant à Vosslem, Département de la Dyle,
profession de journalier, Département de la Dyle,
et de Marguerite née de la Dyle,
demeurant à Vosslem, Département de la Dyle,
profession de journalier, Département de la Dyle,
et de Marguerite née de la Dyle,
demeurant à Vosslem, Département de la Dyle,
profession de journalier, Département de la Dyle,

Et de Catherine Kumpf, laquelle est majeure, âgée de
de trente six ans, née à Yssche, Département de la Dyle,
le neuvième jour du mois de avril, an mil Sept
cent soixante deux, demeurant à Yssche, Département
de la Dyle, fille de François Kumpf, de la Dyle, adossé
demeurant à Yssche, Département de la Dyle, profession
de journalier, Département de la Dyle, et de
de la Dyle, âgée de ans et née à Yssche,
Département de la Dyle, et de Jeanne de la Dyle,
demeurant à Yssche, Département de la Dyle,
et de Jeanne de la Dyle, âgée de ans et née à Yssche,
Département de la Dyle, et de Jeanne de la Dyle,
demeurant à Yssche, Département de la Dyle,
et de Jeanne de la Dyle, âgée de ans et née à Yssche,
Département de la Dyle, et de Jeanne de la Dyle,
demeurant à Yssche, Département de la Dyle,

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à
Yssche le dix huitième jour du mois de Messidor et la
Vallée de la Dyle au dit de la Dyle, la principale
porte de la commune d'Yssche sans qu'il soit
eu égard à la commune d'Yssche. également à la commune
de Vosslem sans égard à la commune
de publication sans égard à la commune

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *henry raus*

l'autre *Catherine Rumps*
en présence de *Joseph François Theunis* amis de part et d'autre
demeurant à *Vasson*, Département de la Dyle, profession
de *Colporteur* âgé de *quarante* ans;

De *Jean Baptiste Rumps* père de l'époux
à *Vissac*, Département de la Dyle, profession
de *Colporteur* âgé de *quarante deux* ans;

De *Guillaume Van der Loo* amis de part et d'autre
à *Vissac*, Département de la Dyle, profession
de *gardien champnet* âgé de *cinquante cinq* ans;

Et de *Clement Augé* amis de part et d'autre
à *Vissac*, Département de la Dyle, profession
de *tonnelier* âgé de *vingt six* ans;

Après quoi, moi, *Clement Augé* adjoint, Maire
de *Vissac*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Et sept *Catherine Rumps* et *Jean Baptiste* qui
ont de *Mariac* savoir *Enire* et *caide*
Octave et *Milène*

henderick raus

J. D. A. W. C. C. C.

Clement Augé

J. Theunis

Clement Augé

ACTE DE MARIAGE.

24

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *Don Tième*
l'an *traize*

jour du mois de *thermidor*

Acte de mariage de *Guillaume Jobbelaire* lequel

est majeur, âgé de *cinquante neuf* ans, né à *Asnières*

Département de la Dyle, le *quatorzième* jour du mois

de *juin*, an *mille sept cent quarante six*, profession de *journier*,
demeurant à *Chair*, Département de la Dyle, fils

de *francis Jobbelaire*, profession de *...*,
à *Sonvilant*, demeurant à *Asnières*, Département de la Dyle

âgé de *...* ans et né à *Asnières*

Département de la Dyle, et de *francis Marie Paulsels*,
demeurant à *...*, Département de *...*, profession

de *...*, âgée de *...* ans et née à *Asnières*

Et de *Marié guillaume Torant*, laquelle est majeure, âgée *...*

de *cinquante* ans, née à *gaul*, Département de la Dyle

le *vingt* jour du mois de *octobre*, an *mille*

sept cent cinquante quatre, demeurant à *gaul*, Département

de la Dyle, fille de *francis Jean Torant*, à *Sonvilant*,
demeurant à *gaul*, Département de la Dyle, profession

de *journier*, âgée de *...* ans et née à *gaul*

Département de la Dyle, et de *Marié guillaume michel*,
demeurant à *...*, Département de *...*

âgée de *...* ans et née à *gaul*

Département de la Dyle

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

Vissac le *deuxième* jour du mois de *thermidor*

et la *seconde* le *neuf* d'iceluy de *Vant la prairie* *Cipalle*

porte de *Cette* commune de *Vissac* sans qu'il fut
survenu de position et de la commune de *Chair*
les jours mentionnés également sans position
conformément à la loi et sont extraits du registre de
publication sous le n° *30*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *guillaume Dobbelaire* l'autre *marie guillaume Torant* en présence de *henry jaublain fils du tysonde* demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, profession de *journalier* âgé de *vingt-trois* ans; De *guillaume Van tyncom* amis d. part. Le demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, profession de *garde champêtre* âgé de *cinquante cinq* ans; De *guillaume Du Bois* amis demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, profession de *épave* âgé de *soixante* ans; Et de *Clement Aigé* amis demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, profession de *toncheur* âgé de *vingt six* ans; Après quoi, moi, *Clement Aigé* adjoint Maire de *Ysshe*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Marie guillaume Torant et Henry jaublain qui ont déclaré de savoir *connaissances* *de leur alliance*

G. Dobbelaire *Clement Aigé*
Van tyncom
Clement Du Bois
Clement Aigé



ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)



Du *vingt-troisième* jour du mois de *thermidor* l'an *troisième* Acte de mariage de *guillaume Van pée* lequel

est *majeur*, âgé de *trante une* ans, né à *Ysshe* Département de la Dyle, le *troisième* jour du mois de *juillet* l'an *mil sept cent soixante quatre* profession de *Cultivateur* demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, fils de *antoine Van pée*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, âgé de *soixante quatre* ans et né à *Ysshe* Département de la Dyle, et de *anne Catherine Dohais* demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, profession de *épave* âgée de *soixante* ans et née à *Ysshe*, Département de la Dyle

Et de *anne marie Boon*, laquelle est *majeure*, âgée de *trante deux* ans, née à *Ysshe*, Département de la Dyle, le *troisième* jour du mois de *Mai* l'an *mil sept cent soixante quatre* demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, fille de *tant guillaume Boon* et *marie Van tyncom* demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, profession de *épave* âgée de *soixante deux* ans et née à *Ysshe*, Département de la Dyle, et de *Susanne Wittebois* demeurant à *Ysshe*, Département de la Dyle, âgée de *soixante deux* ans et née à *Ysshe*, Département de la Dyle

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à *Ysshe* le *deux thermidor* au *troisième* et la *deuxième* le *neuf* dit devant la principale partie de cette commune *Ysshe* sans qu'il soit survenu d'opposition et sont extraits un registre de publication sous le *N° 29*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Guillaume*

l'autre *Anne Marie Boon*
en présence de *Guillaume Van Tuycom*, amis des parties
demeurant à *Yssche*, Département de la Dyle, profession

de *gardi-champet*, âgé de *cinquante-cinq* ans;

De *Antoine Van pée*, père de *l'époux*, demeurant

à *Yssche*, Département de la Dyle, profession

de *Cultivateur*, âgé de *soixante-quatorze* ans;

De *Pierre Boon*, frère de l'époux, demeurant

à *Yssche*, Département de la Dyle, profession

de *Cultivateur*, âgé de *trante-trois* ans;

Et de *Elemeut Daye*, *affilié-parti*, demeurant

à *Yssche*, Département de la Dyle, profession

de *tonnelier*, âgé de *vingt-trois* ans;

Après quoi, moi, *Elemeut Daye*, *adjoint* Maire

de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé

qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte

aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

Guillaume Van pée
Anne Marie Boon

Guillaume Van Tuycom

Antoine Van pée
Pierre Boon

Elemeut Daye

Elemeut Daye

ACTE DE MARIAGE.

(L'âge requis pour le mariage est 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.)

Du *troisième* jour du mois de *février*

l'an *1831*

Acte de mariage de *Jean Baptiste Dehollwer* lequel

est majeur, âgé de *vingt-trois* ans, né à *Yssche*,

Département de la Dyle, le *premier* jour du mois

de *février*, an *mil-sept-cent-soixante-douze*, profession d' *Cultivateur*,

demeurant à *Yssche*, Département de la Dyle, fils

de *Jean Dehollwer*, profession de

Cultivateur, demeurant à *Yssche*, Département de la

Dyle, âgé de *soixante-quatre* ans et né à *Yssche*,

Département de la Dyle, et de *Marie Anne Verhormans*,

demeurant à *Déclée*, Département de

la Dyle, âgée d' *ans* et née à *St-Denis*

Et de *Elisabeth Van Segbroeck*, laquelle est majeure, âgée

de *vingt-neuf* ans, née à *Yssche*, Département de la

Dyle, le *septième* jour du mois de *décembre*, an *mil*

sept-cent-soixante-seize, demeurant à *Yssche*, Département

de la Dyle, fille de *Antoine Van Segbroeck*, profession

d' *ans* et née à *Yssche*,

Département de la Dyle, et de *Jeanne Marie*

Van Tuer, demeurant à *Yssche*, Département de la

Dyle, âgée de *soixante-douze* ans et née à *Yssche*,

Département de la Dyle.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage, faites à

Yssche le *vingt-trois* *thermidor* et la *dixième*

même publication le *treize* du dit mois

de *Saint-Martin* *l'an* *sept-cent-soixante-seize* de cette Commune

Yssche conformément à la loi Sans qu'il

soit survenu opposition et sont déposés

au registre de publication sous le *N° 31*

Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *jean Baptiste De Paul Dor*
 l'autre *Elisabeth Van Segbroeck*
 en présence de *jean Dekoster* pere de l'époux
 demeurant à *Yssche*, Département de la Dyle, profession
 de *Cultivateur* âgé de *soixante quatre* ans;
 De *pierre Van Segbroeck* frere de l'épouse demeurant
 à *Yssche*, Département de la Dyle, profession
 de *Cultivateur* âgé de *trante huit* ans;
 De *Clement peock* amis demeurant
 à *Yssche*, Département de la Dyle, profession
 de *Cultivateur* âgé de *quarante une* ans;
 Et de *antoine Kumpes* amis demeurant
 à *Yssche*, Département de la Dyle, profession
 de *Cultivateur*, âgé de *vingt une* ans;

Après quoi, moi, *Clement Kumpes* Maire
 de *Yssche*, faisant les fonctions de l'officier public de l'état-civil, ai prononcé
 qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, ai donné lecture du présent acte
 aux parties comparantes, et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

antoine Kumpes qui a déclaré ne s'opposer
à l'union de l'époux et de l'épouse
jean Dekoster

El Van Segbroeck
jean Dekoster *Clement Kumpes*
Antoine Kumpes
Clement peock